

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
766^{EME} REUNION
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
24 AVRIL 2018

PSC/PR/BR. (DCCLXVI)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a consacré sa 766^{ème} réunion, tenue le 24 avril 2018, à une séance publique sur le thème: «Tableau general de la paix et de la sécurité en Afrique vers 2023» (Fin du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063): Une analyse prospective des défis de paix et de sécurité ".

Le Conseil et les participants ont pris note de la déclaration liminaire faite par le Président du CPS pour le mois d'avril 2018, l'Ambassadeur Bankole A. Adeoye de la République fédérale du Nigéria. Ils ont également pris note des communications faites par le Directeur par intérim de l'UA pour la paix et la sécurité, le Dr. Admore Mupoki Kambudzi ; le Dr Kassim Mohammed Khamis de la Direction de la planification, du suivi et de l'évaluation de la politique stratégique, de la coopération internationale et de la mobilisation des ressources de l'UA; le chef de la Direction du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, le Professeur Eddy Maloka et le Dr Jakkie Cilliers de l'Institut des Etudes de Sécurité (ISS). Le Conseil et les participants ont également pris note des déclarations faites par les représentants des États membres de l'UA, des Communautés économiques régionales, ainsi que par les représentants des partenaires de l'UA, d'autres institutions et organisations.

Le Conseil et les participants ont rappelé la vision de l'UA de réaliser une Afrique intégrée, prospère et pacifique, conduite par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale. Ils ont également rappelé l'Agenda 2063, en tant que plan africain endogène de transformation structurelle et cadre stratégique de valeurs partagées pour une croissance inclusive et un développement durable sur le continent, y compris ses sept Aspirations. Ils ont rappelé, en particulier, l'Aspiration numéro quatre sur la construction d'une Afrique pacifique et sécurisée. Ils ont en outre rappelé la Déclaration solennelle du 50ème anniversaire de l'OUA / UA sur « Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020» et les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), également connus sous le nom d'Agenda 2030.

Le Conseil et les participants ont reconnu que la plupart des conflits violents et des crises auxquels sont confrontées certaines parties du continent africain sont enracinés dans les déficits de gouvernance, y compris la mauvaise gestion de la diversité, la manipulation des constitutions, la marginalisation des jeunes et la mauvaise gestion des ressources naturelles. À cet égard, le Conseil et les participants ont exhorté tous les États membres à redoubler d'efforts et à améliorer leurs systèmes de gouvernance. Dans le même cadre, les participants ont souligné l'importance de renforcer les capacités des missions d'observation électorale de l'UA afin qu'elles s'acquittent de leur mandat de manière professionnelle et contribuent à assurer la crédibilité des élections dans les États membres et donc prévenir les conflits violents liés aux élections et les situations de crise. Ils ont également souligné le rôle crucial que le Groupe des sages peut jouer dans la prévention des conflits liés aux élections en Afrique.

Le Conseil et les participants ont également reconnu que bien que l'UA dispose de la plupart des instruments normatifs requis pour prévenir les conflits et les crises, promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent, certains États membres n'ont pas encore signé et ratifié ces instruments. À cet égard, le Conseil a exhorté tous les États membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer, ratifier et domestiquer tous les instruments normatifs de l'UA, notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance; la Déclaration de l'OUA sur les principes régissant la conduite des élections démocratiques en Afrique, le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le Conseil a souligné l'importance pour la Commission de l'UA d'assurer l'harmonisation de la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA). Dans le contexte de la mise en œuvre de la feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, ils ont souligné l'importance d'une collaboration et d'une coopération renforcées entre l'UA et les CER/MR; l'UA et les Nations Unies; ainsi qu'entre l'UA et des entités internationales similaires dans la promotion d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables en Afrique. A cet égard, le Conseil a convenu de tenir des consultations régulières avec les pays contributeurs de troupes et les organes en charge de la paix et de la sécurité au sein des CER/MR.

Le Conseil et les participants ont souligné l'importance pour le CPS de s'acquitter pleinement de son mandat tel que prévu par le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le Conseil et les participants, notant le lien étroit entre les conflits violents et l'exploitation illégale des ressources naturelles, notamment les ressources minérales dans certaines parties du continent africain, ont souligné l'importance pour les États membres de mettre en place des systèmes efficaces de gestion des ressources naturelles afin que les revenus de ces ressources ne soient pas utilisés pour alimenter les conflits mais plutôt pour le bénéfice des populations des États membres concernés.

Le Conseil et les participants, notant également le lien direct entre la pauvreté absolue et les conflits violents, ont souligné l'importance pour les États membres de promouvoir des programmes de développement économique durables et équilibrés, qui tiennent pleinement compte des besoins de la population. Dans le même contexte, ils ont encouragé les États membres à investir davantage dans la modernisation de l'agriculture, en vue d'assurer la sécurité alimentaire de la population et de réglementer efficacement les industries minières. En outre, ils ont souligné la nécessité pour les États membres de lutter efficacement contre la corruption, le blanchiment d'argent et l'externalisation des maigres ressources financières de l'Afrique;

Le Conseil et les participants ont également souligné l'importance de comprendre les dimensions régionales des conflits africains et, partant, la contribution importante que les pays de la région peuvent apporter pour trouver des solutions politiques durables aux conflits prolongés en Afrique. En outre, ils ont souligné l'importance de comprendre les facteurs exogènes qui génèrent et alimentent les conflits violents en Afrique, y compris le rôle des sociétés/entreprises multinationales;

Le Conseil et les participants, conscients des liens étroits entre certains cas de rechute dans certaines parties du continent africain et de la non-application des accords de paix, ont souligné l'importance pour les signataires des accords de paix dans les pays sortant des conflits de signer et de mettre en œuvre ces accords à la lettre et dans l'esprit, en vue de prévenir efficacement les futures rechutes. Dans le même contexte, ils ont souligné l'importance de s'approcher de manière constructive de tous les acteurs politiques clés dans les cadres de conflit, afin qu'ils développent la volonté politique nécessaire pour mettre fin aux conflits violents et rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans leurs pays;

Conscients également du fait que certains conflits violents dans certaines parties du continent résultent du régionalisme, de la marginalisation ethnique et raciale, le Conseil et les participants ont encouragé les États membres à veiller à ce que les compositions de toutes les institutions reflètent clairement la composition ethnique et raciale de leur pays.

Le Conseil et les participants, conscients de la nécessité de tirer profit du dividende démographique et la menace potentielle pour la sécurité que représentent les jeunes chômeurs et marginalisés, ont souligné l'importance pour les États membres d'intégrer les jeunes dans les processus de paix et de créer des conditions propices à leur autonomisation. Le Conseil a également réitéré la nécessité de combattre les discours de haine et l'extrémisme violent en Afrique, en s'attaquant aux causes profondes de ces phénomènes et en identifiant des réponses coordonnées pour les contrer, en particulier chez les jeunes. A cet égard, le Conseil a souligné l'importance que revêt l'attention particulière à accorder au combat contre l'extrémisme violent et l'idéologie de haine dans les différents agendas de l'UA.

Le Conseil et les participants ont souligné l'importance d'accélérer l'opérationnalisation de la Force africaine en attente, afin de s'assurer que la Force est facilement accessible à la disposition du CPS pour un possible déploiement, conformément à l'article 4 (h) du Protocole du CPS et de l'Acte constitutif;

Le Conseil et les participants ont souligné l'importance que revêt la promotion de la culture de la paix, de l'unité dans la diversité et des principes de tolérance et de coexistence dans les programmes d'éducation. À cet égard, ils ont encouragé tous les États membres, les CER/MR, les organisations de la société civile, le secteur privé et la communauté internationale à contribuer collectivement à la réalisation de l'objectif de faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020.

Le Conseil a convenu de rester saisi de la question.